Cinquante cinquième année. - N ° 94 A Jeudi 13 et vendredi 14 mai 2021

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 1437

63 – PUY-DE-DÔME

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CLERMONT-FERRAND

Ventes et cessions

437 798 754 RCS Clermont-Ferrand.
MONOFIL.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 20000.00 EUR.
Adresse : Zone Industrielle du Pêcher, 63940 Marsac-en-Livradois.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : TRESSE INDUSTRIE SAS au capital de 1 319 568 € Siège social : situé rue Marc Seguin – Zone Industrielle – 63600 AMBERT 397 608 282 RCS CLERMONT FERRAND, MONOFIL SAS au capital de 20 000 € Siège social : ZI du Pêcher- 63940 MARSAC-EN-LIVRADOIS 437 798 754 RCS CLERMONT FERRAND AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous seing privé en date à CLERMONT FERRAND du 06 mai 2021, les Sociétés TRESSE INDUSTRIE et MONOFIL ont établi le projet de leur fusion régie par les articles L 236-1 et R 236-1 et suivants du code de commerce par absorption de la Société MONOFIL par la SOCIETE TRESSE INDUSTRIE à qui la Société MONOFIL apporterait la totalité de son actif évalué à 1.900.459,27 €, à charge de la totalité de son passif, évalué à 719.743,09 €, soit un apport net de 1.130.716,18 € La prime de fusion s'élève à 996.316,18 €. Le rapport d'échange serait de 42 actions de la société MONOFIL pour 10 actions de la société TRESSE INDUSTRIE. A l'effet de réaliser la fusion, la société absorbante augmentera son capital de 134.400 € par voie de création de 8.400 actions ordinaires de 16 € chacune, lesquelles seront attribuées aux associés de la société absorbée, portant celui-ci de 1 319 568 € à 1 453 968 €. Toutes les opérations effectuées par la Société MONOFIL depuis le 1er janvier 2021 jusqu'à la réalisation définitive de la fusion seront prises en charge par la Société TRESSE INDUSTRIE. Ledit projet de fusion a été établi sous la condition suspensive de l'approbation de l'opération par l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société absorbante. La Société MONOFIL sera dissoute sans liquidation par la transmission universelle de son patrimoine à la Société TRESSE INDUSTRIE au jour de la réalisation définitive de la fusion. Le projet de fusion a été déposé au Greffe du T.C. De CLERMONT FERRAND le 11 MAI 2021 pour les deux Sociétés..